

de Sénart Val de Seine, du Val d'Yerres et la commune de Viry-Chatillon (16 communes pour 310 000 habitants), Varennes-Jarcy a souhaité étudier les alternatives. 3 choix s'offrent ainsi à la commune:

- l'intégration à la Métropole du Grand Paris
- l'intégration à une autre intercommunalité essonnoise (Evry-Corbeil-Sénart)
- l'intégration à l'Orée de la Brie.

Une étude a donc été menée par la commune afin de déterminer l'option la plus profitable en prenant en considération la place de la commune dans la future intercommunalité, le cadre de vie, la vie quotidienne, la situation financière et structurelle, l'impact fiscal et financier.

La commune possède des caractéristiques semblables à celles de notre intercommunalité. Sa superficie est de 548 hectares pour 2347 habitants. Les taux d'imposition y sont comparables. La population de la commune est relativement jeune. Les typologies urbaines sont principalement pavillonnaires.

Dans sa délibération, le Conseil municipal de Varennes-Jarcy fait valoir des caractéristiques sociodémographiques proches entre les collectivités. Par ailleurs, la commune a sollicité l'avis de la population le 12 avril dernier en proposant un choix entre l'adhésion à l'Orée de la Brie ou l'adhésion au Val d'Yerres/Val de Seine. 590 Varennois se sont prononcés en faveur de l'Orée de la Brie contre 44 pour le Val d'Yerres/Val de Seine.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable à l'adhésion de Varennes-Jarcy à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Monsieur le Maire suspend la séance à 20h45 afin de permettre un échange avec Monsieur Jean-Marc JUBAULT, Maire de Varennes-Jarcy, présent dans la salle.

Suspension de séance

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Marc JUBAULT, Maire de Varennes-Jarcy, de s'être rendu disponible pour participer au Conseil municipal extraordinaire.

Cécile GAUTIER, Adjointe au Maire, interroge Monsieur JUBAULT sur l'intérêt pour sa commune de rejoindre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) et quelles sont ses attentes.

Monsieur JUBAULT fait part des avantages de l'intercommunalité : la mutualisation et l'échange des pratiques. Il mentionne l'expérience passée pour Varennes-Jarcy au sein de la Communauté de communes du Plateau Briard et insiste sur l'intérêt du regroupement de communes aux sensibilités semblables, aux typologies identiques et aux mêmes projets. Il importe que plusieurs petites entités puissent se rapprocher pour créer des services publics qu'elles ne pourraient créer seules. C'est le sens de l'intercommunalité, c'est le sens de la démarche de Varennes-Jarcy.

Concernant l'intérêt particulier de la CCOB, le but était de rejoindre une intercommunalité pouvant créer des synergies communes, avec des collectivités ressemblant à Varennes-Jarcy. Par ailleurs, la population varennoise s'est largement prononcée pour l'adhésion à la CCOB.

Monsieur JUBAULT précise qu'il s'agit de son 4ème mandat en tant que Maire de Varennes-Jarcy. Il s'agira probablement du mandat le plus difficile. Il indique n'avoir jamais connu de telles difficultés. L'autonomie des communes est pour lui menacée : des ressources en moins face à des compétences et responsabilités nouvelles. Il importera alors de faire des choix pour conserver l'autonomie et surtout l'identité des territoires. L'adhésion à la CCOB répond à cette problématique : si Varennes-Jarcy avait dû rejoindre la Métropole ou une intercommunalité de plusieurs centaines de milliers d'habitants, sa voix aurait été moindre. Par ailleurs, les plus grandes structures intercommunales ont souvent contracté d'importantes dettes, du fait de nombreux équipements légitimement demandés par la population. Rejoindre de telles entités pourrait mettre à mal l'équilibre financier de la commune. Enfin, l'urbanisation de ces intercommunalités est à un stade avancé. Monsieur JUBAULT craint qu'en rejoignant ces structures, le foncier disponible à Varennes-Jarcy soit utilisé contre l'avis des Varennois.

Il s'agit donc d'une réelle opportunité pour Varennes-Jarcy de rejoindre la CCOB. Cela permettra de partager les mêmes valeurs, les mêmes façons de travailler. La mutualisation pourra s'exercer au quotidien.

Monsieur JUBAULT achève son propos en insistant sur sa volonté et celle de son Conseil municipal que Varennes-Jarcy reste un village.

Franck GHIRARDELLO, Maire, complète en soulignant les similitudes entre Varennes-Jarcy et Chevry-Cossigny ou Servon. De réelles mutualisations peuvent être imaginées, notamment en urbanisme, en communication ou pour développer les politiques sociales. Ces trois communes n'ont pas forcément les moyens de créer à elles seules des services dans tous les domaines de compétence des communes. Créer une mutualisation peut ainsi permettre de rendre un service aux habitants tout en maîtrisant les coûts.

Par ailleurs, il souligne l'intérêt de l'adhésion de Varennes-Jarcy à la CCOB en termes de rééquilibrage politique. Une nouvelle « petite commune » aux typologies communes à Chevry-Cossigny et Servon permettra de peser plus face à la ville centre qu'est Brie-Comte-Robert. Monsieur GHIRARDELLO précise toutefois que la relation entre les communes de la CCOB est excellente ; l'équilibre étant toujours souhaitable. Cela donne par ailleurs une nouvelle cohérence à la CCOB.

Monsieur JUBAULT précise l'intérêt politique pour Varennes-Jarcy de rejoindre une intercommunalité de taille modeste. Sa commune peut parfois être confrontée à une « guerre politique » entre plusieurs figures politiques nationales ayant leur implantation locale en Essonne. Face aux intérêts partisans et aux ambitions de ce personnel politique, il est rassurant de constater une excellente entente au sein de la CCOB et surtout une abstraction totale des ambitions personnelles. L'intérêt collectif prime bien au-delà des clivages politiques et partisans.

Cécile GAUTIER demande combien de membres composent le Conseil municipal de Varennes-Jarcy.

Monsieur JUBAULT mentionne la présence de 19 membres, dont 2 de l'opposition.

Alain FOUCHER, Conseiller municipal, demande si le fait que Varennes-Jarcy se situe en Essonne permet l'adhésion à une intercommunalité située sur un autre département.

Monsieur JUBAULT indique que l'intercommunalité actuelle à laquelle adhère Varennes-Jarcy, la Communauté de communes du Plateau Briard, est déjà à cheval sur deux départements : l'Essonne et le Val-de-Marne. Cela ne pose aucune difficulté. Les dossiers de subvention peuvent être montés auprès des institutions, les interlocuteurs sont parfois doublés.

Bernard BECHET, Conseiller municipal, fait part de l'intérêt pour Varennes-Jarcy d'éviter de rejoindre la Métropole parisienne en adhérant à la CCOB. Il comprend parfaitement et ajoute que « ce monstre parisien » peut faire peur en apparence de par sa taille et les compétences qui lui seront dévolus.

Cécile GAUTIER demande quels sont les effectifs scolaires.

Monsieur JUBAULT mentionne 90 élèves en maternelle (3 classes) et 150 élèves en élémentaire (6 classes). La population varennoise est globalement jeune, mais peu de familles ayant de jeunes enfants peuvent s'installer sur la commune. Le foncier reste cher. La majorité de la population se situe dans une tranche 30 ans / 60 ans. La ville ne dispose pas de structure d'accueil collectif pour personnes âgées. Varennes-Jarcy est par ailleurs soumis à l'obligation de construction de logement social, étant dans l'aire urbaine de Paris. Une résidence pour personnes âgées ouvrira en novembre 2015, permettant d'accueillir à la fois une population varennoise vieillissante et de rééquilibrer le parc de logement social et le parc privé.

Franck GHIRARDELLO demande quelles sont les compétences actuelles de l'intercommunalité du Plateau Briard.

Monsieur JUBAULT détaille rapidement : développement économique (avec une personne chargée d'animer un réseau d'entreprises), emploi (lien entre les entreprises et les habitants), transport (compétence aujourd'hui peu utilisée), environnement (de nombreux espaces naturels existent ; développement des filières horticoles).

Jacques DELMAS, Adjoint au Maire, demande quel est le bassin de vie des Varennois.

Monsieur JUBAULT indique que Boussy-Saint-Antoine est la ville principale d'attache des Varennois. Certains se rendent sur Sénart, d'autres sur Brie-Comte-Robert.

Jonathan WOFYSY, Adjoint au Maire, mentionne la création d'une police intercommunale du Plateau Briard.

Monsieur JUBAULT confirme et précise qu'un agent dédié et un véhicule sont mis à disposition des communes membres d'un syndicat intercommunal. La police étant une compétence propre du Maire, elle ne peut être transférée totalement à une intercommunalité. La solution trouvée par la communauté de communes du Plateau Briard a permis de rendre possible la présence d'un agent de police sur le territoire intercommunal, rassurant les habitants, exerçant les missions nécessaires au maintien de l'ordre public. Il informe de sa disponibilité et de son expérience pour permettre une mise en place d'une police intercommunale sur le territoire de la CCOB.

Franck GHIRARDELLO propose d'organiser une visite des Elus du Conseil municipal de Chevry-Cossigny à Varennes-Jarcy, afin de découvrir la commune.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire reprend la séance à 21h05.

Vu la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-058 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles 5211-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2003 numéro 131 en date du 5 décembre 2003 portant création de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu la délibération n°25-2015 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, approuvant à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Varennes-Jarcy à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Considérant la délibération du Conseil municipal de Varennes-Jarcy en date du 22 avril 2015, demandant l'intégration de la commune à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

Article 1 : **D'émettre** un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Varennes-Jarcy à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Article 2 : **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal du 9 juin 2015 est levée à 21h07